

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 FÉVRIER 1841.

RAPPORT fait par M. DE ROO, au nom de la section centrale, sur la remise en vigueur de la loi du 7 mars 1837, relative à la libre entrée de certaines mécaniques et machines (1).

MESSIEURS,

Organe de votre section centrale, j'ai l'honneur de vous faire connaître le résultat de ses délibérations.

La section centrale, d'accord avec toutes les sections, a été unanime pour adopter le projet de loi, présenté par M. le ministre de l'intérieur, qui a pour objet de faire revivre la loi du 7 mars 1837, autorisant, dans certains cas, l'entrée libre et exempte de droits, aux mécaniques et machines, provenant de l'étranger.

La 4^e section ayant demandé des renseignements sur le nombre et la valeur des machines et mécaniques introduites depuis le 7 mars 1840, époque à laquelle la loi a cessé d'être en vigueur, M. le ministre, introduit dans la section centrale, y a promis de fournir, par l'intermédiaire de M. le ministre des finances, les renseignements réclamés, et a produit le relevé qui se trouve annexé au présent rapport.

Quant aux machines et mécaniques antérieurement introduites, toutes ont fait l'objet d'une disposition spéciale, insérée au *Bulletin officiel*.

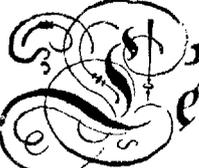
Il a déclaré, en outre, qu'aucune machine ni mécanique n'est entrée, depuis le 1^{er} mars 1840, comme cela avait eu lieu précédemment, sans enquête préalable.

Quelques modifications dans la rédaction de la loi ont été faites de l'assentiment de M. le ministre.

(1) La section centrale était composée de MM. FALLON, *président*, MOREL-DANREEL, PUISSANT, DE FLORISSONNE, DE LE HAYE, DUVIVIER et DE ROO, *rapporteur*.

En conséquence, la section centrale, d'accord avec M. le ministre de l'intérieur, a l'honneur de vous proposer le projet de loi dans les termes suivants :

PROJET DE LOI.

 Leopold,

Roi des Belges, etc.

ARTICLE UNIQUE.

La loi du 7 mars 1837, qui autorise le gouvernement à accorder, dans certains cas, la remise des droits d'entrée sur les machines et mécaniques introduites dans le pays, est remise en vigueur pour un nouveau terme de trois années.

Le bénéfice de ses dispositions sera applicable aux machines et mécaniques qui, depuis le 7 mars ¹⁸⁴⁰ ~~dernier~~, ont été importées dans le pays et remplissaient les conditions voulues par cette loi.

Le rapporteur,

DE ROO.

Le président,

FALLON (ISIDORE).

RELEVÉ des mécaniques et ustensiles importés en Belgique, en exemption conditionnelle des droits d'entrée, depuis le 8 mars 1840 jusqu'au 15 février 1841.

N ^o D'ORDRE.	NOMS DES IMPORTATEURS.	PROFESSION ET DOMICILE.	ESPÈCE DE MÉCANIQUES ET USTENSILES.
1	Verhulst . . .	Fabricant à Stalle- lez-Bruxelles.	Machine à imprimer les indiennes. . . .
2	Rey, frères . . .	Fabricants, à Bruxelles.	Id. . . . id.
3	Fortin. . . .	Fabricant, à Bruxelles.	Système complet de cardage pour le coton.
4	Engler et Sacré .	Bruxelles. . . .	Parties de machines à filer le lin
5	Cockerill (les hé- ritiers).	Liège	Machines à tourner et à percer.
6	Biolley	Fabricant de drap à Verviers. . .	Parties d'une machine d'épuisement pour une houillère.
7	Wood. . . .	Fabricant à Bor- gerhout - lez - Anvers.	Machine à sécher des tissus.
8	Kennis et Vanme- chelen.	Fabricants de pro- duits chimiques à Wilsele.	Une chaudière, un siphon et un chapiteau en platine, pour une fabrique de produits chimiques.
9	Lousberghe . . .	Fabricant à Gand	Assortiment de mécaniques à filer la laine.
10	Société du Phénix	Gand	Une pompe, deux machines pour préparer la chaîne de coton avant le tissage, et l'autre pour peser.
11	Id.	Gand	Machine à préparer le fil pour le tissage, nommée <i>Sising</i> .
12	Cockerill (les hé- ritiers).	Liège	Machines pour fabriquer le velours
13	Société du Phénix	Gand	Machines à rociner les coulisses
14	Id.	Gand	Pompe portative
15	Id.	Gand	Métiers à tisser des futaines

PAYS DE PROVENANCE.	ENDROIT OU CES MÉCANIQUES SERONT MONTÉES.	DATE DE L'IMPORTATION.	<i>OBSERVATIONS.</i>
France . . .	Stalle-lez-Bruxelles .	5 juin 1840.	
France . . .	Cureghem-sous-Anderlecht.	19 juin.	
Prusse. . . .	Bruxelles	11 juillet.	
Angleterre . .	St-Gilles-lez-Bruxelles	24 août.	
Angleterre . .	Liège	25 août.	
Angleterre . .	Battice	17 septembre.	
Angleterre . .	Borgerhout-lez-Anvers	21 septembre.	
France . . .	Wilsele-lez-Louvain .	29 septembre.	
France . . .	Gand	15 octobre.	
France . . .	Gand	2 décembre.	
France . . .	Gand	29 décembre.	
Angleterre . .	Liège	31 décembre.	
Angleterre . .	Gand	7 janvier 1841.	
Angleterre . .	Gand	28 janvier.	
Angleterre . .	Gand	30 janvier.	